

Un plan d'actions  
opérationnel

Fiche action  
1-6

## Donner priorité au commerce de proximité, maîtriser le développement des surfaces commerciales

<p><b>OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES</b></p>	<p>Le e-commerce, qui a tendance à devenir le premier magasin des Français, la concurrence forte entre les zones commerciales du sud francilien en plein essor, le souhait de diversité et d'originalité des produits, la juste exigence de la qualité de l'offre et des produits attendus des consommateurs, ont conduit Cœur d'Essonne Agglomération à fixer 3 grandes priorités pour l'appareil commercial du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faire du commerce de proximité des cœurs de ville une priorité ;</li> <li>• améliorer la qualité, la propreté et l'attractivité des zones commerciales existantes, situées en dehors des centres-villes ;</li> <li>• ne plus créer, ex nihilo, de nouvelles zones commerciales, en dehors de celles programmées et connues.</li> </ul>
<p><b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b></p>	<p><b>Commerce de proximité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• placé sous la compétence des Maires, l'Agglomération vient en appui et en ressources techniques des communes pour en améliorer la qualité et l'attractivité.</li> </ul> <p><b>Maîtrise des projets d'implantation et de mutation des surfaces commerciales et ainsi éviter la concurrence entre les communes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décider collectivement des opportunités d'implantation pour toute surface située entre 400 et 1000 m<sup>2</sup>.</li> <li>• partager, en bureau communautaire et en préalable, les avis pour tout projet relevant de la Commission départementale de l'Action Commerciale (CDAC).</li> </ul> <p><b>Zones commerciales existantes situées en périphérie des communes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer l'accessibilité, la qualité architecturale et environnementale et la propreté.</li> <li>• encourager le recours aux actions de l'économie circulaire pour le traitement et le réemploi des déchets, la sobriété des consommations énergétiques des bâtiments commerciaux, la recherche de mutualisation pour l'acheminement et la livraison des marchandises.</li> <li>• encourager les services aux usagers et aux actifs des zones d'activités commerciales : bornes électriques de recharge, retrait marchandises, qualification d'une offre de restauration mobile, conciergeries, etc..</li> </ul> <p><b>Appui à la consommation responsable et durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir la consommation des produits bio produits localement dans les enseignes du territoire</li> <li>• en appui du projet Sésame, développer un ou plusieurs marchés de plein vent pour la vente des produits issus des agriculteurs locaux.</li> </ul>
<p><b>DESSCRIPTIF DE L'ACTION</b></p>	<p><b>Faire de la Cité du développement Économique et de l'Emploi un espace ressource pour les référents commerce des communes et les commerçants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organiser un réseau local des commerçants engagés dans la vente des produits bio ;</li> <li>• organiser des journées de sensibilisation et de formation sur l'évolution de la législation et des techniques digitales ;</li> <li>• assurer une veille pour l'évolution de l'appareil commercial local ;</li> <li>• assurer une mission de conseil en économie d'énergie ;</li> <li>• piloter en partenariat avec les communes les règles adoptées dans le ScOT pour les aspects communautaires et structurants en faveur du commerce local.</li> </ul> <p><b>Dans le cadre de la convention avec la CCI et la CMA :</b> donner priorité, en partenariat avec les pôles organisés et dotés de manager de centre-ville, à un volet formation des commerçants.</p>
<p><b>RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)</b></p>	<p>Délégations « Emploi, commerce de proximité, tourisme » et « Développement économique et artisanat ».</p>
<p><b>RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)</b></p>	<p>Direction générale adjointe « Aménagement / Développement économique » / Pôle développement économique et emploi.</p>
<p><b>PARTENAIRES ASSOCIÉS</b></p>	<p>Les chambres consulaires, les réseaux et associations de commerçants, Fermes d'avenir, l'ADEME, le Conseil régional Île-de-France, les propriétaires et commercialisateurs des zones commerciales.</p>